

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	26 (1969)
Heft:	8
Rubrik:	Rapport sur l'examen de gymnastique au recrutement 1968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport sur l'examen de gymnastique au recrutement 1968

Bases légales

L'examen de gymnastique a été organisé conformément aux dispositions légales suivantes:

- ordonnance du Conseil fédéral du 20 août 1951 concernant le recrutement
- décision du Département militaire fédéral du 21 août 1951 concernant le recrutement, et modifications apportées les 4 septembre 1952, 18 décembre 1953 et 4 juin 1956
- décision du Département militaire fédéral du 15 novembre 1951 concernant l'examen de gymnastique du recrutement, et modifications apportées les 21 août 1953, 22 septembre 1959, 30 janvier 1961 et 25 janvier 1967.

Préparation des examens

Afin de garantir la fluidité et l'uniformité du déroulement des examens, on a remis aux experts de gymnastique une circulaire spéciale réglant les questions d'ordre administratif, technique et d'organisation. C'est dans le même but que furent mis sur pied les rapports d'instruction des experts de gymnastique, rapports dirigés par les experts de gymnastique en chef. Rapports eux-mêmes précédés par la conférence des 14 et 15 février, à Saint-Gall, qui réunissait les représentants de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et les experts de gymnastique en chef.

Programme d'examen

Comme les années précédentes, le programme d'examen comprenait la course de 80 m, le saut en longueur avec élan, le lancer de l'engin de 500 g, et le grimper de 5 m à la perche ou à la corde. Les mesures ont été faites conformément aux prescriptions définies dans la décision du DMF du 15 novembre 1951.

Feuille de recrutement et d'examen

La feuille de recrutement, complétée l'année dernière pour l'évaluation des résultats par le bureau fédéral des statistiques, a repris cette année les dimensions conventionnelles, portant ainsi à une décharge des experts de gymnastique en vue des recherches sur la formation scolaire et professionnelle et de la préparation postscolaire de la gymnastique et du sport. La feuille d'examen demeure inchangée.

Epoques des examens et conditions météorologiques

Les examens ont commencé au début du mois de mars dans trois zones de recrutement et vers la mi-mars dans les quatre autres zones. Le recrutement s'acheva vers la fin septembre — début octobre dans les zones II, VI et VII et vers la mi-octobre dans les zones III, IV et V. C'est dans la zone I que le recrutement dura le plus longtemps (6 novembre). Les examens des retardataires se déroulèrent dans toute la Suisse, en novembre. Ces prochaines années, le nombre des conscrits diminuera. La baisse par rapport à l'année dernière s'élève à 500 conscrits. Ce développement permettra bientôt de renvoyer à plus tard le commencement fixé jusqu'à maintenant au printemps, ce qui serait avantageux pour les examens de gymnastique. Les examens de gymnastique du début de mars se déroulèrent dans des conditions défavorables à cause de la neige, du froid et de l'humidité. Il faut toutefois reconnaître et relever, qu'aux lieux de recrutement, on a fait tout le possible pour affronter les «caprices» du temps. Cependant un début plus tardif du recrutement serait souhaitable car les dispositions ordonnées, comme par exemple la capote militaire à porter par-dessus la

tenue de gymnastique, nécessaire en raison du froid, donnent une mauvaise impression aux conscrits et aux autres personnes indirectement intéressées. Même la longue période de mauvais temps en été entravait les examens du point de vue de l'ambiance et de l'organisation, mais n'a guère influencé les performances des conscrits. Les expériences faites jusqu'à présent démontrent que les mauvaises conditions météorologiques influencent très peu les performances à accomplir afin d'atteindre les limites prescrites.

Installations d'examen

Les conscrits ont, en général, disposé d'installations d'examen bien préparées et conformes aux prescriptions. De même cette année, divers lieux de recrutement nécessitent des travaux d'amélioration. Ces derniers sont mentionnés dans les rapports établis par les experts de gymnastique en chef des cantons nommés ci-après. On peut fermement espérer que les communes en question présenteront, dans l'intérêt des conscrits, des installations en parfait état pour le recrutement de 1969. Obligation prescrite par la décision du DMF du 15 novembre 1951. Les communes qui, depuis des années, mettent à notre disposition des installations en parfait état méritent toute notre reconnaissance.

Habillement

Le progrès continue. De moins en moins de conscrits se présentent à l'examen sans tenue de gymnastique. L'habit de gymnastique est à la portée de tous, non seulement des conscrits des régions urbaines mais aussi des régions montagneuses et rurales. La remise de tenues de gymnastique par les autorités militaires cantonales contribue beaucoup à cette amélioration de situation.

Experts de gymnastique

Les experts de gymnastique ont encore une fois accompli leur tâche avec beaucoup de dévouement. Les rapports amicaux entre eux et envers les autres fonctionnaires de recrutement ont énormément contribué au parfait déroulement des examens. Du point de vue professionnel, ils se sont tous montrés à la hauteur de leur tâche. Quelques-uns toutefois ne sont pas capables d'inciter les conscrits à de bonnes performances ou bien ils ne dédient pas l'attention voulue à cet aspect. Une influence dans ce sens fait partie des tâches de l'expert.

Cette année d'activité marque également le terme du mandat de trois ans des experts. Deux experts de gymnastique en chef (le maj. Vuagniaux de la zone I et le col. Fankhauser de la zone III) ainsi que 36 experts de gymnastique ont présenté leurs démissions. Pendant vingt ans au service du recrutement, le maj. Vuagniaux s'est révélé un expert de gymnastique en chef dévoué et compétent. L'activité du col. Fritz Fankhauser, pendant de nombreuses années expert de gymnastique et durant 10 ans expert de gymnastique en chef dans la zone de recrutement III, fut exemplaire. Nous réitérons nos remerciements à ces deux experts de gymnastique en chef pour le travail méritoire qu'ils ont accompli.

Nous remercions également les démissionnaires suivants pour les services rendus en tant qu'experts au recrutement:

Zone I

Abegg Paul, Genève
Cochet Roger, Yverdon
Harranft Raymond, Genève

Schmutz Willy, Petit-Lancy
Yersin Numa, Lausanne

Zone II

Carrel Marcel, Fribourg
Chassot Raphael, Porsel
Delley Marcel, Châtel-St-D.

Dubois Fritz, Le Locle
Pally Pius, Fribourg

Zone III

Flückiger Alfred, Berne
Rätz Alfred, Busswil
Seiter Willy, Hilterfingen

Viotti Mario, Viège
Winzenried Heinz, Berthoud
Zbinden Otto, Berne

Zone IV

Kim Werner, Bâle
Leiser Kurt, Boniswil

Widmer Paul, Olten

Zone V

Benz Emil, Zurich
Bolli Max, Schaffhouse
Bolli Walter, Winterthour
Hirsig Rudolf, Zurich
Keller Martin, Schaffhouse

Kurz Adolf, Zurich
Pfenninger Ernst, Schaffhouse
Rietmann Erich, Zurich
Weber Rolf, Zurich

Zone VI

Baumann August, Bürglen
Eberle Robert, Bürglen

Frei Albert, Zelg
Zehnder Bruno, Ettenhausen

Zone VII

Leuchtmann Hans, Sarnen

Portmann Werner, Sursee

Tessin :

Rossinelli Corrado, Locarno Sartori Aldo, Bellinzona

Collaboration avec les autres organes du recrutement

Les examens de gymnastique se sont déroulés en parfaite harmonie. La collaboration fut réjouissante à tous les échelons. Un bon esprit de collaboration régnait entre les experts de gymnastique en chef et les officiers au recrutement. De même l'EFGS entretint les meilleures relations avec tous les organes du recrutement.

Comportement et engagement des conscrits

Le comportement et la discipline des conscrits furent en général bons. Il en fut de même quant à leur engagement. Ces dernières années l'impression se concrétise que toujours davantage de conscrits restent indifférents à de bonnes performances. A ce sujet on constate des divergences selon le lieu du recrutement et le canton. Les rapports ci-après établis par les experts de gymnastique en chef des divers cantons contiennent des explications à cet égard.

Préparation à l'examen de gymnastique

La préparation prend une influence décisive sur la performance des conscrits. Dès la fin de la scolarité obligatoire l'EPGS, les sociétés de gymnastique et de sport ainsi que les écoles moyennes se chargent de cette fonction. Les statistiques montrent que 66,5 pour cent des conscrits (1967, 64,7 pour cent) ont participé aux examens de l'EPGS et que 48,7 pour cent (1967, 42,5 pour cent) ont pu justifier leur fréquentation des cours. L'ampleur de cette formation reste indéfinie. Elle peut aller de la participation à un seul examen jusqu'à la participation annuelle à plusieurs cours et examens. En ce qui concerne les écoles moyennes, 12 pour cent ont suivi les cours de gymnastique et 44,1 pour cent étaient membres d'une société de gymnastique et de sport. Il faut retenir que les conscrits compris dans ces chiffres peuvent fort bien appartenir à deux groupes, ou même à tous les trois.

Nombre des participants à l'examen

Cette année, la classe 1949 était astreinte au recrutement, 40 645 citoyens suisses de la classe 1949 ou plus jeunes et 3328 des classes antérieures se présentèrent au recrutement. 36 774 soit 90,5 pour cent des premiers nommés ont passé l'examen de gymnastique. Ce pourcentage correspond exactement à celui de l'année précédente. 3871 soit 9,5 pour cent ont été dispensés de

l'examen en raison de certificats ou rapports médicaux. On a enregistré de grands écarts entre les taux de pourcentage établis pour chaque canton. Les différences vont de 3,4 pour cent dans le canton de Schaffhouse jusqu'à 16 pour cent dans le canton de Vaud. Dans les cantons suivants plus de 10 pour cent des conscrits ont été dispensés de l'examen de gymnastique: Vaud (16 pour cent), Bâle-Campagne (14,9 pour cent), Valais (14,7 pour cent), Bâle-Ville (14,4 pour cent), Genève (13,4 pour cent), Fribourg (12,3 pour cent), Argovie (11,2 pour cent), Berne (10,8 pour cent) et Neuchâtel (10,2 pour cent). Il est frappant de retrouver les mêmes cantons qui figuraient déjà dans les statistiques de l'année dernière avec un pourcentage élevé. Ainsi les moyennes de ces cantons sont, sans aucun doute, influencées positivement. Malheureusement nous ne pouvons en connaître les proportions. Les cantons suivants figurent avec un pourcentage minime de dispensés: Schaffhouse (3,4 pour cent), Appenzell Rh. ext. (3,7 pour cent), Saint-Gall (4,3 pour cent), Uri (4,8 pour cent) et Lucerne (4,9 pour cent).

Résultats des examens

Considérant la moyenne fédérale de 5,971 on remarque une légère amélioration par rapport à l'année précédente (6,052). Avec la nouvelle méthode d'évaluation de l'année 1961, entraînant davantage d'exigences, on a atteint pour la première fois une moyenne inférieure à six. L'amélioration progressive de la moyenne au cours de ces dernières années (de 6,390 en 1961 à 5,971) est d'une part le résultat des efforts entrepris pour améliorer l'éducation physique des jeunes et d'autre part due au zèle et à la volonté des jeunes gens bénéficiant des meilleures conditions possibles quant aux installations et à l'assistance technique permettant ainsi de réaliser de bonnes performances.

Les pourcentages des mentions d'honneur présentent un tableau analogue: 39,9 pour cent contre 32,6 pour cent l'année dernière.

Les cantons de Nidwald et de Soleure figurent à nouveau parmi les premiers. Nidwald occupe la première place avec une moyenne de 5,500. Soleure prend la troisième place avec une moyenne de 5,676. Cette légère baisse de 5,621 l'année dernière à 5,676 est certainement due au fait que le recrutement dans les cantons eut lieu en mars/avril et fut partiellement désavantage par le mauvais temps. La régularité de ces deux cantons est vraiment remarquable. C'est un succès qui peut rendre fiers tous ceux qui consacrent leurs efforts à l'éducation physique des jeunes. La surprise, c'est le canton du Valais qui l'a fournie en se classant deuxième avec une moyenne de 5,642. Depuis quelques années déjà, on a pu constater, dans ce canton, une hausse considérable du rendement grâce aux efforts entrepris dans la préparation des conscrits. Cet engagement particulier a été récompensé par une excellente deuxième place dans les statistiques fédérales. Relevons aussi l'exemple réjouissant du canton de Schaffhouse qui a rejoint le groupe de tête avec une moyenne de 5,731. Le fait que ce canton présente le moins de dispensés de l'examen de gymnastique (3,4 pour cent) rend cette performance encore plus appréciable. Ce succès est dû à des efforts particuliers, traités dans le rapport de son expert de gymnastique en chef. Le canton de Thurgovie appartient lui aussi au groupe de tête avec une moyenne de 5,772. Il a réussi un bond prodigieux en passant de la vingtième place l'année dernière à la quatrième. L'amélioration de la moyenne est de 0,632. Qu'une amélioration aussi minime entraîne un décalage aussi énorme dans le classement, n'est explicable que par le fait que les moyennes cantonales sont, pour la plupart, étroitement groupées. Nous avons ainsi d'année en année de grands décalages malgré les minimes différences entre les moyennes obtenues. Les exemples suivants le montrent clairement:

	Différence de moyenne par rapport à 1967	Place 1967	Place 1968
Zoug	0,126	8e	17e
Bâle-Campagne	0,130	4e	9e
Uri	0,183	5e	11e
Fribourg	0,293	6e	15e

Si la tête du classement est regroupée, il en est de même pour les derniers du classement où, depuis des années, les mêmes cantons se partagent les places: Appenzell Rh. int. 6,206, les Grisons 6,249, Vaud 6,301, Neuchâtel 6,541 et Genève 6,778. Les statistiques démontrent clairement que les performances des conscrits des cantons urbains sont les plus faibles. Comme l'année dernière, Genève est la «lanterne rouge» avec une moyenne de 6,778. Il faut noter cependant l'amélioration considérable du canton de Bâle-Ville qui est passé de 6,425 (1967) à 6,093, ce qui ne lui rapporte malheureusement que la 20e place.

Quant aux pourcentages des mentions d'honneur figurant en tête les cantons de: Glaris 48,7 pour cent, Nidwald 48,2 pour cent, Uri 47,3 pour cent, du Valais 44,4 pour cent et de Schwyz 44,3 pour cent. Parmi ces cantons deux seulement se trouvent parmi les premiers, ce qui prouve que les résultats exceptionnels ne font pas à eux seuls les bonnes moyennes, mais que les autres résultats ont aussi leur importance. Dans le canton de Genève, seulement 25,8 pour cent ont obtenu la mention d'honneur, viennent ensuite dans l'ordre croissant Neuchâtel avec 31,9 pour cent et Vaud avec 33,5 pour cent. Ces statistiques révèlent la position particulière des conscrits de ces trois cantons. Le classement des autres cantons de la Suisse romande est le suivant: Fribourg 19e avec 36,9 pour cent et le Valais 4e avec 44,4 pour cent.

Les meilleures moyennes quotidiennes dans les diverses zones:

Zone	Moyenne	Lieu de recrutement
I	4,58	Sion
II	4,82	Tafers
III	4,41	Herzogenbuchsee
IV	4,66	Liestal
V	4,56	Zurich
VI	4,51	Schiers
VII	4,65	Stans

Pour la première fois nous pouvons énumérer dans ce rapport les résultats des conscrits qui ont fréquenté les cours de gymnastique auprès d'une école normale ou d'une école moyenne. Les performances, par école, sont évaluées en points. Dans les statistiques les premières places sont occupées par:

Ecoles normales d'instituteurs:

Ecole normale Kreuzlingen	64 points
Ecole normale nat. Langenthal	64 »
Ecole normale Fribourg	63 »
Ecole normale Rickenbach	63 »
Ecole normale Soleure	63 »

Ecoles moyennes:

Ecole moyenne alpine suisse Davos	70 points
Gymnase Langenthal	67 »
Ecole de commerce cant. Olten	67 »
Ecole moyenne prot. Schiers	65 »
Mission St-Joseph Altdorf	64 »

Performances réalisées dans les différentes disciplines

Le tableau des performances réalisées dans les différentes disciplines ressemble à celui de l'an passé. Selon le lieu de recrutement, on a pu constater quelques différences, mais, en général, il est confirmé que le saut en longueur est la discipline la plus difficile. Cela est dû au fait que cette discipline est techniquement

la plus difficile. Les fautes les plus courantes étaient: un élan trop court, le passage de l'élan au saut imprécis et un saut insuffisant. Au lancer, qui suppose une bonne préparation technique pour obtenir de bonnes performances, c'est la maîtrise du passage de l'élan à la position de lancer qui faisait souvent défaut. Le grimper a été satisfaisant en général, mais là aussi on a noté de faibles performances dues au manque d'entraînement. Les performances en course étaient, en moyenne, bonnes. Les fautes les plus courantes étaient: mouvements incorrects au départ et une mauvaise technique de course.

Rapports des experts de gymnastique en chef

Voici, groupés par cantons, les rapports établis par les experts de gymnastique en chef:

Zone de recrutement I

(Rédigé par le major R. Vuagniaux, Chavannes)

Canton de Genève

Le recrutement s'est déroulé, à Genève, à la caserne des Vernets du 5 juin au 12 juillet et du 14 au 18 octobre. Le recrutement complémentaire eut lieu les 5 et 6 novembre. Le nombre des journées de recrutement avec examen de gymnastique s'est élevé au total à 38, alors que ce nombre avait été de 39 en 1967 et de 40 en 1966.

Les installations sportives de la cour de la caserne sont maintenant bien aménagées. Mais lorsque les examens s'y répètent chaque jour pendant une période de plusieurs semaines, il conviendrait de penser à quelques petits travaux d'entretien hebdomadaires (herbe à faucher, poutre d'appel du saut en longueur à blanchir). Les conditions atmosphériques ont été cette année spécialement favorables, avec un seul jour de pluie.

La tenue et la discipline des conscrits ont été bonnes. Les experts relèvent toutefois une augmentation du nombre des indifférents et de la trop forte proportion des jeunes gens mal préparés à l'examen. On note également une diminution du nombre des participants aux cours de l'EPGS et un accroissement inquiétant des conscrits (47,4 pour cent en 1968 contre 32,4 pour cent en 1967) qui n'ont pratiquement plus aucune activité sportive depuis leur libération de la scolarité.

Les résultats des examens sont semblables à ceux de l'année dernière: le total moyen des notes s'élève à 6,78 (6,75 en 1967). La meilleure journée fut celle du 22 juin avec 5,44 et 32 conscrits examinés, et la plus faible, le 8 juillet, avec 7,75 et 36 conscrits, si l'on excepte la journée de recrutement complémentaire du 5 novembre, où le total moyen pour les 9 conscrits examinés s'éleva à 9,11. Le 25,4 pour cent des jeunes gens a reçu une mention honorable, alors que le 4,4 pour cent atteignit entre 13 et 20 points au total des quatre épreuves.

Canton du Valais

Les examens de gymnastique ont eu lieu, dans la partie romande du canton, du 6 au 31 mai, successivement à Sion et Martigny, et du 23 septembre au 4 octobre à Monthey, Saint-Maurice et Sierre. Avec la journée de recrutement complémentaire du 11 novembre à Sion, cela nous donne un total de 32 journées, le même qu'en 1967.

Partout, les emplacements pour les examens étaient prêts et bien aménagés.

Les conscrits ont bénéficié de bonnes conditions atmosphériques, à part 6 jours pluvieux ou froids.

Les experts se plaisent à relever la très bonne discipline des jeunes gens.

Sur un total de 1192 conscrits, 1123 étaient nés en 1949 ou en 1950 et se présentaient au recrutement pour la première fois. La proportion des participants aux cours

de l'EPGS a passé de 25,8 pour cent en 1967 à 33,2 pour cent en 1968. Le 67,5 pour cent seulement des jeunes gens présente son livret fédéral d'aptitudes physiques, contre le 77 pour cent en 1967. Le pourcentage des mentions honorables délivrées a encore augmenté, passant de 41,7 pour cent en 1967 à 44,4 pour cent en 1968. Le total moyen des notes s'est également amélioré et atteint 5,65 (en 1967: 5,76). Le 1 pour cent seulement des conscrits a totalisé de 13 à 20 points pour les quatres épreuves.

Les meilleures journées ont été le 22 mai à Sion avec une moyenne de 4,58 points et 24 conscrits examinés, et le 26 septembre, à Monthey, avec 4,66 points et 21 jeunes gens. La plus faible fut le 13 mai à Sion, avec 7,38 points et 31 conscrits.

Les très bons résultats enregistrés et leur progression constante sont l'œuvre des responsables cantonaux de l'EPGS à qui nous adressons nos félicitations et notre gratitude.

Canton de Vaud

Le recrutement eut lieu successivement à Morges, Cossonay, Echallens, Moudon, Cully, Lausanne, Le Sentier, Orbe, Yverdon et Payerne, du 11 mars au 2 mai, puis à Aigle, Vevey, Rolle, Nyon et de nouveau à Lausanne du 5 août au 20 septembre. A Lausanne encore, le recrutement complémentaire, du 25 au 29 octobre. Comme en 1967, nous arrivons à un total de 80 journées avec examen de gymnastique.

Le temps ne fut guère favorable aux jeunes Vaudois, puisque nous relevons 40 jours froids et venteux, dont 15 jours avec pluie.

Les installations sont en général bien aménagées. Cependant les experts doivent trop souvent, en arrivant, se mettre à la recherche d'une table et de chaises pour le questionnaire. La poutre d'appel du saut en longueur doit être remplacée à Nyon et à Payerne. Les perches à grimper sont conformes aux prescriptions sur tous les emplacements, sauf à Payerne où elles n'ont que 4,96 m et à Orbe où elles sont trop serrées et ne mesurent que 4,95 m.

Les conscrits ont laissé une bonne impression aux experts, mais sont très inégalement préparés et manifestent souvent bien peu d'enthousiasme. Le saut en longueur et surtout le lancer restent les branches les plus faibles.

2757 jeunes gens nés en 1949 ou 1950 et 310 ajournés se sont présentés. Près du 40 pour cent d'entre eux ne suivent ni entraînement, ni cours préparatoires depuis leur libération de la scolarité. La proportion des dispensés de l'examen pour des raisons médicales a atteint 16 pour cent (en 1967: 13,9 pour cent).

Les résultats des examens sont un peu moins bons que l'année dernière. Le total moyen des notes a passé de 6,26 à 6,30 et la proportion des mentions délivrées de 34,4 pour cent à 33,5 pour cent. 2,8 pour cent des conscrits ont totalisé de 13 à 20 points pour les quatre épreuves.

La meilleure journée fut le 2 septembre à Lausanne, avec un total moyen de 5,0 points et 24 conscrits examinés, alors que le 12 août, à Vevey, la moyenne des 26 conscrits atteignit 9,88 points.

Zone de recrutement II

(Rédigé par le cap F. Lerf, Morat)

Canton de Berne (Jura)

Les examens de gymnastique des conscrits se sont déroulés pendant 29 jours du 20 août au 26 septembre à Porrentruy, Delémont, Laufon, Moutier, La Neuveville, à la maison d'éducation de Prêles, à Courtelary et à Saignelégier. Le recrutement complémentaire se déroula au mois de novembre à Delémont.

Les installations étaient partout prêtes pour les examens et ont donné satisfaction. A un ou l'autre endroit

(Laufon pour le lancer; Moutier pour le saut en longueur et à Saignelégier) des améliorations s'avèrent nécessaires.

Les conscrits se présentèrent correctement aux examens et accomplirent relativement volontiers les exercices imposés. Les résultats sont plutôt médiocres dans l'ensemble. Un grand nombre de jeunes gens avouent d'ailleurs spontanément ne plus avoir exécuté un saut ou un lancer depuis leur scolarité obligatoire.

Sur les 1224 conscrits se présentant pour la première fois, 87,1 pour cent ont subi les examens de gymnastique.

357 ou le 33,5 pour cent (28,6 pour cent en 1967) ont reçu la mention d'honneur.

La moyenne est de 6,64 (6,82 en 1967). Les meilleurs résultats ont été obtenus les 27 août à Delémont avec une moyenne de 5,04, 21 septembre à Courtelary avec 5,37 et 6 septembre à Laufon avec 5,39.

Canton de Fribourg

Les examens de gymnastique du recrutement ont eu lieu, comme de coutume, dans les 7 chefs-lieux de district. Ils se sont déroulés sans interruption du 25 mars au 17 mai. Compte tenu des 2 jours de recrutement complémentaire des 5 et 6 novembre, il y a eu 42 jours effectifs d'examen.

Les experts relèvent avec satisfaction la tenue exemplaire des recrutables, animés par la volonté de bien faire.

Les installations de gymnastique ont donné satisfaction. Différentes améliorations doivent néanmoins encore être possibles en certaines localités pour 1969.

Les conditions atmosphériques furent bonnes, malgré le début relativement tôt des opérations de recrutement.

Sur un total de 1502 conscrits nés en 1949 ou 1950, 184 soit le 12,2 pour cent (1967: 12,2 pour cent) ont été dispensés par les médecins. Des 1318 conscrits examinés, 487, soit le 36,9 pour cent (40,2 pour cent en 1967) ont reçu la mention d'honneur.

Le total moyen des notes s'élève à 6,020. Le canton a donc obtenu un bon résultat mais tout de même inférieur à celui atteint en 1967 (5,72).

Les meilleurs résultats ont été obtenus les 15 mai à Tafers avec une moyenne de 4,82, 6 mai à Morat avec 4,91, 28 mars à Fribourg avec 5,00 et 16 mai à Tafers avec 5,00.

Voici le classement par district (sans les résultats du recrutement complémentaire) établi par le département militaire de Fribourg.

	Conscrits	Moyenne 1968	Moyenne 1967
1. Lac	176	5,482	5,25 (1)
2. Singine	216	5,486	5,31 (2)
3. Broye	119	5,57	5,41 (3)
4. Fribourg-Ville	253	5,84	5,91 (5)
5. Sarine-Campagne	162	6,29	5,94 (6)
6. Gruyère	171	6,37	6,04 (7)
7. Veveyse	75	6,45	6,35 (8)
8. Glâne	101	6,46	5,84 (4)

Canton de Neuchâtel

Le recrutement s'est déroulé du 20 mai au 22 juin successivement à Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Couvet, soit pendant 27 jours effectifs.

Lors du recrutement complémentaire il n'y eut la gymnastique que les 8 et 9 novembre.

L'esprit montré par les conscrits devient meilleur. Ils se donnent, en général, beaucoup de peine pour améliorer leurs résultats, mais malheureusement, le manque d'entraînement dans la discipline ne permet pas de dépasser un certain niveau.

Partout les places d'exercices ont été préparées consciencieusement, mais nous ne comprenons toujours pas,

pourquoi au Locle il faut lancer la grenade dans un marais, qui, en plus, oblige à un déplacement considérable.

Des 1025 conscrits nés en 1949 ou 1950, 104 soit le 10,2 pour cent (14,1 pour cent en 1967) ont été dispensés de l'examen. Des 921 jeunes gens examinés, 294, soit le

31,9 pour cent (30,1 pour cent en 1967) ont reçu la mention d'honneur.

Les résultats sont identiques à ceux obtenus en 1967 (6,55 en 1967 et 6,54 en 1968). Les meilleurs résultats ont été atteints: le 25 mai à Neuchâtel avec une moyenne de 6,46 et le 8 juin au Locle avec 5,57.

Recrutement 1968 / Années de naissance 1949 et plus jeunes

Cantons	Conscrits									
	Total	Plus âgés	Préparation gymnastique et sportive				Livre d'aptitudes	Dispensés de l'examen	Examinés	
			EPGS		Ecole sup.	Sociétés				
Nombres absolus										
Zurich	5 860	912	4 048	3 131	805	2 565	1 245	4 572	386	5 474
Berne	7 272	415	4 959	3 531	749	3 340	1 582	6 466	783	6 489
Lucerne	2 210	100	1 614	1 221	242	932	436	1 829	108	2 102
Uri	295	21	269	245	36	167	14	276	14	281
Schwyz	817	24	763	567	205	396	38	673	57	760
Obwald	282	9	191	102	62	125	67	240	21	261
Nidwald	242	11	192	147	45	134	32	216	16	226
Glaris	290	22	168	161	30	157	84	249	19	271
Zoug	438	36	387	316	74	211	40	342	23	415
Fribourg	1 502	69	1 017	550	189	662	305	1 126	184	1 318
Soleure	1 652	51	1 335	998	142	755	237	1 499	172	1 480
Bâle-Ville	1 370	101	912	743	208	604	269	1 085	197	1 173
Bâle-Campagne . .	1 163	99	886	631	137	475	189	964	173	990
Schaffhouse	443	67	348	271	67	228	53	409	15	428
Appenzell Rh.-Ext.	352	13	226	194	44	131	119	301	13	339
Appenzell Rh.-Int.	104	5	80	36	22	42	21	95	7	97
Saint-Gall	2 789	186	1 584	1 250	251	1 060	878	2 201	121	2 668
Grisons	1 279	85	791	462	160	555	373	1 147	68	1 211
Argovie	2 929	192	2 172	1 781	250	1 389	588	2 494	329	2 600
Thurgovie	1 307	118	978	880	100	557	280	1 141	78	1 229
Tessin	1 260	131	751	289	192	468	311	998	117	1 143
Vaud	2 757	310	1 187	793	281	1 125	1 096	2 001	441	2 316
Valais	1 688	86	895	730	256	793	471	1 132	248	1 440
Neuchâtel	1 025	60	651	438	145	601	211	837	104	921
Genève	1 319	205	612	343	189	454	493	809	117	1 142
Total	40 645	3 328	27 016	19 810	4 881	17 926	9 432	33 192	3 871	36 774
Pourcentages										
Zurich	100,0	.	69,1	53,4	13,7	43,8	21,3	78,0	6,6	93,4
Berne	100,0	.	68,2	48,6	10,3	45,9	21,8	88,9	10,8	89,2
Lucerne	100,0	.	73,0	55,3	11,0	42,2	19,7	82,8	4,9	95,1
Uri	100,0	.	91,2	83,1	12,2	56,6	4,8	93,6	4,8	95,2
Schwyz	100,0	.	93,4	69,4	25,1	48,5	4,7	93,4	7,0	93,0
Obwald	100,0	.	67,7	36,2	22,0	44,3	23,8	85,1	7,5	92,5
Nidwald	100,0	.	79,3	60,7	18,6	55,4	13,2	89,3	6,6	93,4
Glaris	100,0	.	57,9	55,5	10,3	54,1	29,0	85,9	6,6	93,4
Zoug	100,0	.	88,4	72,2	16,9	48,2	9,1	78,1	5,3	94,7
Fribourg	100,0	.	67,7	36,6	12,6	44,1	20,3	75,0	12,3	87,7
Soleure	100,0	.	80,8	60,4	8,6	45,7	14,3	90,7	10,4	89,6
Bâle-Ville	100,0	.	66,6	54,2	15,2	44,1	19,6	79,2	14,4	85,6
Bâle-Campagne . .	100,0	.	76,2	54,3	11,8	40,8	16,3	82,9	14,9	85,1
Schaffhouse	100,0	.	78,6	61,2	15,1	51,5	12,0	92,3	3,4	96,6
Appenzell Rh.-Ext.	100,0	.	64,2	55,1	12,5	37,2	33,8	85,5	3,7	96,3
Appenzell Rh.-Int.	100,0	.	76,9	34,6	21,2	40,4	20,2	91,3	6,7	93,3
Saint-Gall	100,0	.	56,8	44,8	9,0	38,0	31,5	78,9	4,3	95,7
Grisons	100,0	.	61,8	36,1	12,5	43,4	29,2	89,7	5,3	94,7
Argovie	100,0	.	74,2	60,1	8,5	47,4	20,1	85,2	11,2	88,8
Thurgovie	100,0	.	74,8	67,3	7,7	42,6	21,4	87,3	6,0	94,0
Tessin	100,0	.	59,6	22,9	15,2	37,1	24,7	79,2	9,3	90,7
Vaud	100,0	.	43,1	28,8	10,2	40,8	39,8	72,6	16,0	84,0
Valais	100,0	.	53,0	43,3	15,2	47,0	27,9	67,1	14,7	85,3
Neuchâtel	100,0	.	63,5	42,7	14,2	58,6	20,6	81,7	10,2	89,8
Genève	100,0	.	46,4	26,0	14,3	34,4	37,4	61,3	13,4	86,6
Total	100,0	.	66,5	48,7	12,0	44,1	23,2	81,7	9,5	90,5

Recrutement 1968

Cantons	Mentions d'honneur	Résultats, en points, obtenus par les conscrits examinés													Sommes des notes
		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17 à 20	
Nombres absolus															
Zurich	2 288	775	699	522	370	261	195	157	72	51	29	28	11	16	5,969
Berne	2 751	971	787	611	462	332	221	129	101	45	31	20	12	16	5,882
Lucerne	860	259	284	200	142	125	79	57	46	22	7	5	6	10	6,090
Uri	133	35	27	31	19	10	6	4	2	8	2	1	1	2	5,893
Schwyz	337	102	103	77	44	24	30	20	11	3	3	2	4	—	5,803
Obwald	100	35	35	35	15	21	3	6	3	5	1	—	1	1	6,069
Nidwald	109	35	27	20	14	6	7	5	2	—	—	1	—	—	5,500
Glaris	132	42	25	12	12	19	8	11	6	4	—	—	—	—	5,771
Zoug	167	56	53	42	33	15	19	12	9	5	2	2	—	—	6,053
Fribourg	487	230	180	133	83	70	52	40	13	16	7	4	2	1	6,020
Soleure	649	252	190	140	78	62	45	23	15	13	9	2	1	1	5,676
Bâle-Ville	409	194	185	105	103	58	47	33	12	11	12	2	2	—	6,093
Bâle-Campagne . . .	414	163	130	82	71	51	31	24	8	6	3	3	3	1	5,811
Schaffhouse	168	80	63	37	33	19	15	5	4	1	2	1	—	—	5,731
Appenzell Rh.-Ext.	130	49	48	36	24	14	15	8	8	3	2	—	1	1	6,068
Appenzell Rh.-Int.	31	17	14	13	7	6	—	3	4	1	1	—	—	—	6,206
Saint-Gall	1 065	464	360	261	219	112	69	48	36	20	9	2	2	1	5,788
Grisons	412	180	177	134	86	80	50	34	31	18	5	3	1	—	6,249
Argovie	1 067	373	347	272	202	125	80	41	32	36	7	4	10	4	5,905
Thurgovie	540	185	161	122	73	61	35	20	13	8	7	1	2	1	5,722
Tessin	430	183	167	142	72	58	33	31	10	10	2	4	—	1	5,911
Vaud	777	370	312	229	213	138	101	68	42	22	15	14	11	4	6,301
Valais	640	221	203	127	96	70	31	21	13	6	5	3	3	1	5,642
Neuchâtel	294	130	127	102	67	67	45	26	21	22	5	7	4	4	6,541
Genève	294	187	141	133	128	87	49	37	36	18	13	9	6	4	6,778
Total	14 684	5 588	4 845	3 618	2 666	1 891	1 266	863	550	354	179	118	83	69	5 971
Pourcentage															
Zurich	41,8	14,1	12,8	9,5	6,8	4,8	3,6	2,9	1,3	0,9	0,5	0,5	0,2	0,3	14
Berne	42,4	14,9	12,1	9,4	7,1	5,1	3,4	2,0	1,6	0,7	0,5	0,3	0,2	0,3	10
Lucerne	40,9	12,3	13,5	9,5	6,7	6,0	3,8	2,7	2,2	1,1	0,3	0,2	0,3	0,5	19
Uri	47,3	12,4	9,6	11,0	6,8	3,6	2,1	1,4	0,7	2,9	0,7	0,4	0,4	0,7	11
Schwyz	44,3	13,4	13,5	10,1	5,8	3,2	4,0	2,6	1,5	0,4	0,4	0,3	0,5	—	8
Obwald	38,3	13,4	13,4	13,4	5,7	8,0	1,2	2,3	1,2	1,9	0,4	—	0,4	0,4	18
Nidwald	48,2	15,5	11,9	8,9	6,2	2,7	3,1	2,2	0,9	—	0,4	—	—	1	—
Glaris	48,7	15,5	9,2	4,4	4,4	7,0	3,0	4,1	2,2	1,5	—	—	—	—	6
Zoug	40,2	13,5	12,7	10,1	8,0	3,6	4,6	2,9	2,2	1,2	0,5	0,5	—	—	16
Fribourg	36,9	17,4	13,7	10,1	6,3	5,3	4,0	3,0	1,0	1,2	0,5	0,3	0,2	0,1	15
Soleure	43,8	17,0	12,8	9,5	5,3	4,2	3,0	1,6	1,0	0,9	0,6	0,1	0,1	0,1	3
Bâle-Ville	34,9	16,5	15,8	9,0	8,8	4,9	4,0	2,8	1,0	0,9	1,0	0,2	0,2	—	20
Bâle-Campagne . . .	41,8	16,5	13,1	8,3	7,2	5,2	3,1	2,4	0,8	0,6	0,3	0,3	0,1	—	9
Schaffhouse	39,3	18,7	14,8	8,6	7,7	4,4	3,5	1,2	0,9	0,2	0,5	0,2	—	—	5
Appenzell Rh.-Ext.	38,3	14,4	14,2	10,6	7,1	4,1	4,4	2,4	2,4	0,9	0,6	—	0,3	0,3	17
Appenzell Rh.-Int.	32,0	17,6	14,4	13,4	7,2	6,2	—	3,1	4,1	1,0	1,0	—	—	—	21
Saint-Gall	40,0	17,4	13,5	9,8	8,2	4,2	2,6	1,8	1,3	0,7	0,3	0,1	0,1	0,0	7
Grisons	34,0	14,9	14,6	11,1	7,1	6,6	4,1	2,8	2,6	1,5	0,4	0,2	0,1	—	22
Argovie	41,0	14,3	13,3	10,4	7,8	4,8	3,1	1,6	1,2	1,4	0,3	0,2	0,4	0,2	12
Thurgovie	43,9	15,0	13,1	9,9	5,9	5,0	2,8	1,6	1,1	0,7	0,6	0,1	0,2	0,1	4
Tessin	37,6	16,0	14,6	12,4	6,3	5,0	2,9	2,7	0,9	0,9	0,2	0,4	—	0,1	13
Vaud	33,5	16,0	13,5	9,9	9,2	6,0	4,4	2,9	1,8	0,9	0,6	0,6	0,5	0,2	23
Valais	44,4	15,3	14,1	8,8	6,6	4,9	2,2	1,5	0,9	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	2
Neuchâtel	31,9	14,1	13,8	11,1	7,3	7,3	4,9	2,8	2,3	2,4	0,5	0,8	0,4	0,4	24
Genève	25,8	16,4	12,3	11,6	11,2	7,6	4,3	3,2	3,2	1,6	1,1	0,8	0,5	0,4	25
Total	39,9	15,2	13,2	9,8	7,3	5,1	3,4	2,4	1,5	1,0	0,5	0,3	0,2	0,2	—



Pour être en forme

dans la vie quotidienne comme pour le sport, une alimentation équilibrée est indispensable.

L'Ovomaltine y contribue.

L'Ovomaltine jouit de la confiance de l'élite mondiale, car

- grâce à la recherche scientifique
- grâce aux matières premières de haute valeur qu'elle renferme
- grâce à sa composition équilibrée
- grâce à son procédé de fabrication spécial

L'Ovomaltine est toujours à même de rivaliser avec les dernières découvertes physiologiques en matière d'alimentation.

Faites comme les champions — buvez chaque jour de l'

OVOMALTINE

WANDER

pour mieux réussir